# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## prévention

Question écrite n° 102217

### Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur la démarche d'évaluation des risques par l'entreprise. Cette nouvelle approche née de la directive communautaire constitue une avancée essentielle dans la prévention des risques dans le milieu professionnel. Reste que sa traduction concrète varie selon les entreprises. Si les grandes entreprises ont compris tout l'intérêt qui s'attache pour elles à cette démarche, un gros effort de pédagogie doit être fait vis-à-vis des petites entreprises. Il souhaiterait savoir comment le Gouvernement compte sensibiliser et aider les petites entreprises pour appliquer la directive.

### Données clés

**Auteur :** M. Christian Vanneste
**Circonscription :** Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 102217
**Rubrique :** Risques professionnels
**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat et professions libérales
**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 15 août 2006, page 8524